

# DÉROULEMENT DE FORMATION



## Formation CSE SSCT

Santé, Sécurité et Conditions de travail des  
représentants du personnel au Comité Économique et  
Social (CSE)



(Ref : MOD\_2023040)

### ORGANISATION

**Durée du module :**

35 heures sur 5 jours

**Nombre de stagiaires :**

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

**Intervenant :**

Formateur en prévention des risques

**Lieu :**

A Définir d'un commun accord (vos ou nos locaux)

**Délais d'accès :**

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord (le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)

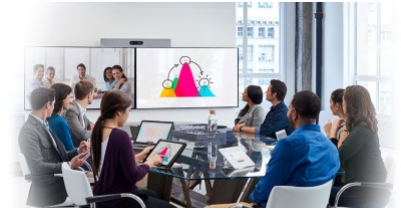
En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

*NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.*

**Tarif :**

980,00 € / personne

**Personne en situation de handicap :** merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.



### STATISTIQUES 2022

NOUVELLE FORMATION  
Non évaluée en 2022

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

**Public visé :**

Cette formation est ouverte aux entreprises pour les membres élus du CSE titulaires & suppléants, membres de la CSSCT, animateur(s) sécurité, préventeur(s).

**Prérequis :**

Néant

**Objectifs :**

- Connaître les différentes attributions (rôle, missions) du représentant au CSE et les moyens dont il dispose
- Développer une aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels ainsi qu'une capacité d'analyse des conditions de travail. Utiliser des méthodes/procédés/outils pertinents pour réaliser des missions
- S'initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

**Réglementation :** Articles L.2315-18, L2315-40, L2315-17 du code du travail.



# DÉROULEMENT DE FORMATION



## Formation CSE SSCT

Santé, Sécurité et Conditions de travail des  
représentants du personnel au Comité Économique et  
Social (CSE)



(Ref : MOD\_2023040)

### PROGRAMME

#### 1ère PARTIE (1 demi-journée) - RETOURS D'EXPERIENCES ET AXES D'AMELIORATION

Analyser les difficultés rencontrées par les participants dans l'exercice de leur mandat / Dégager ainsi des solutions et des actions à mener après la formation / Définir les attentes spécifiques des participants pour structurer la suite de la formation / Partage d'expériences : les bonnes pratiques dans l'exercice du mandat CSE

#### 2ème PARTIE (1 jour) - ACTUALISER SES CONNAISSANCES ET VALIDER SES ACQUIS

Appréhender la montée en puissance du rôle du CSE / Faire le point sur les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles en santé-sécurité / Identifier les obligations et les responsabilités de l'employeur en matière de santé et sécurité

#### 3ème PARTIE (1 demi-journée) - OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DU CSE

Revisiter les règles de fonctionnement du CSE / La mise en place ou l'actualisation d'un règlement intérieur / S'inscrire dans la pratique du dialogue social sur les conditions de travail / Travailler sur sa posture / Dynamiser la relation entre les acteurs de l'entreprise (employeur-salariés-responsable sécurité...) / Savoir dépasser le cadre légal du fonctionnement du CSE afin de s'approprier le mandat sous tous ses aspects / Perfectionner ses pratiques au regard de son secteur d'activité et du contexte de son entreprise / Exercices pratiques : comment améliorer le fonctionnement du CSE et le positionnement de ses membre

#### 4ème PARTIE (1 demi-journée) - ETRE EFFICACE DANS SES MISSIONS DE PREVENTION

Clarifier le rôle du CSE et des membres sur la thématique santé-sécurité / Comprendre le rôle des différents acteurs de la prévention pour agir avec pertinence / Comprendre les liens complexes entre le travail et l'humain / Appréhender les conséquences en termes de santé physique et mentale et de sécurité au travail / Participer efficacement à la prévention des risques professionnels / Adapter ses interventions à son contexte et à son secteur d'activité / Être impliqué dans la démarche d'évaluation des risques et l'élaboration du Document Unique / Savoir utiliser les méthodes appropriées aux situations rencontrées : enquête, droit d'alerte, expertise... / Jeux de rôle : simuler des réunions du CSE

#### 5ème PARTIE (1 demi-journée) ATELIER PERSONNALISE

Appréhender la formation selon les caractéristiques de la branche professionnelle de l'entreprise et selon les caractéristiques spécifiques de l'entreprise

(Si risques spécifiques à l'entreprise : Intervention possible de l'ingénieur conseil de l'entreprise, du Médecin du travail)

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

#### Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, exercices pratiques, études de cas, réflexion de groupe, brainstorming, ....

#### Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc...

#### Modalités d'évaluation :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation SSCT.

#### Périodicité :

La formation est renouvelée lorsque les membres ont exercé leur mandat pendant 4 ans, permettant d'actualiser les connaissances et se perfectionner.

#### Documentation stagiaire :

Aucune documentation

**AFP97 est agréés par la DEETS pour la formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique (CSE), en matière de santé, sécurité et de conditions de travail, prévue par l'article R 2315-8 du code du travail.**